

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	2
Votants :	18
Date de convocation :	22/08/2025
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance du jeudi 28 août 2025 à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Alexandra SAGOT donne procuration à Marie-Christine VERDIER, Jacques GABRIEL à Jean-Marc AUTIÉ.

ABSENT : Jean-Marc REGNAUT,

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2025_038

3.5 Autres actes de gestion du domaine public**Objet : Dénomination de voies – Esplanade d'Occitanie et allée de l'Europe.**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

CONSIDERANT que les voies autour de la Place des Carmes ne portent pas de dénomination ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux places ou voies publiques qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la dénomination des voies :

- « Esplanade d'Occitanie » : l'espace situé devant l'entrée des salles de spectacle et salle polyvalente ;
- « Allée de l'Europe » : la voie menant à l'esplanade, depuis la rue des Carmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de dénommer les voies comme proposé ci-dessus.
- De modifier en conséquence le tableau de classement de la voirie communale (56 446 ml + 465 ml (Esplanade d'Occitanie et allée de l'Europe) soit un total de 56 911 ml de voirie communale).

Fait et délibéré les jour, mois, et ans susdits.

Pavie, le 10 septembre 2025
Le Maire,



Jean-Michel BLAY